

Charleville-Mézières, le 16 juin 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale des Ardennes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Secrétariat général

Objet : retour en classe le lundi 22 juin 2020

Affaire suivie par
Alexandrine
ZIETEK

Téléphone
03.24.59.71.97

Télécopie
03.24.57.51.82

Courriel

20, avenue François Mitterrand
08011 Charleville- Mézières
Cedex

accueil du public du lundi au
vendredi 8h45-11h30/13h45-
16h30

Au regard de l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus ainsi que des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission du Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans, le président de la république a décidé le retour obligatoire des élèves à l'école à partir du lundi 22 juin, accompagné d'un assouplissement du protocole sanitaire.

Ce courrier vous apportera les précisions nécessaires concernant les modalités de reprise.

1- L'accueil des élèves

A compter du lundi 22 juin 2020, les règles de distanciation sociale seront assouplies dans les classes. Seule une distance d'un mètre devra être respectée entre les élèves placés côte à côte ou face à face (et non entre les bureaux). La distanciation sociale ne sera donc plus nécessaire pour les élèves placés dos à dos ou positionnés derrière leurs camarades.

Par conséquent, la règle des 4m² par élève ne sera plus en vigueur, tout comme la limitation de la taille des groupes de 10 élèves en maternelle et de 15 élèves en élémentaire. Ces nouvelles modalités nécessitent donc une réinstallation des salles de classe d'ici lundi 22 juin 2020.

Dans les espaces extérieurs ou ouverts (récréation, déplacements...), la distanciation entre élèves est supprimée sous réserve de respecter strictement les règles visant à éviter le brassage entre élèves de classes ou de groupes différents.

Les règles relatives à la limitation du « brassage » des élèves entre classes et groupes sont en revanche maintenues de même que l'application des règles d'hygiène des mains.

Les accompagnateurs ainsi que les différents intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après avoir procédé à un lavage de mains.

2- Le nettoyage des locaux, du mobilier et du matériel

Les consignes d'entretien sont allégées, le nettoyage des locaux se réalisera selon les modalités habituelles c'est-à-dire une fois par jour, tout comme la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées (et non plus plusieurs fois par jour).

L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est désormais autorisé si un nettoyage est assuré une fois par jour (ou après une période sans utilisation seulement le matin et le soir).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). Cette même mesure peut bien entendu être appliquée en maternelle (ex. jouets, jeux de construction, etc.).

3- La restauration

Les règles de distanciation sociale seront également assouplies dans les espaces de restauration. Tout comme en classe, seule une distance d'un mètre entre les élèves devra être respectée si les élèves sont face à face ou côte à côte. Une réinstallation des salles de restauration par la collectivité de rattachement devra donc également s'opérer d'ici lundi.

La restauration dans les lieux habituels (cantine, réfectoire...) devra désormais être privilégiée. Les flux et la densité des élèves seront gérés en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves. Il est recommandé de faire déjeuner les groupes classes ensemble.

Enfin, je vous informe que j'ai rappelé aux collectivités de rattachement que les écoles doivent être équipées de manière à ce que les gestes barrière soient respectés, tout particulièrement en ce qui concerne le lavage des mains.

Ces informations seront complétées dans la journée par la publication officielle du protocole.

Je sais que vous aurez à cœur d'apporter votre contribution pour trouver ensemble, les meilleures solutions permettant à tous nos élèves de retrouver le chemin de l'école dès lundi prochain et je vous en remercie très sincèrement.

L'inspecteur d'académie-DASEN



Jean-Roger RIBAUD